

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/07/18

Dossier complet le :

06/08/18

N° d'enregistrement :

F01118P0174

1. Intitulé du projet

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une plateforme de transit de matériaux sur le Port amont de Bruyères-sur-Oise (95)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MEDINGER ENVIRONNEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MEDINGER Gautier
Directeur Général

RCS / SIRET

8 3 3 0 1 3 4 9 3 0 0 0 1 4

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1)a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Rubriques ICPE : 2515-1, 2791 : autorisation 2516, 2517, 2518, 2716 : enregistrement 2515-2, 2522, 4734 : déclaration rubriques IOTA : 1.1.1.0. et 1.1.2.0. : Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Au sein de la plateforme multimodale fluviale aménagée par le Port Autonome de Paris sur la commune de Bruyères-sur-Oise, la société MEDINGER ENVIRONNEMENT exploite depuis juin 2018 sur une emprise de 2 ha une plateforme de tri, transit des déchets du BTP et de réutilisation de produits recyclés à proximité des agences de travaux du groupe MEDINGER. Le site est déjà ICPE sous le régime de la déclaration. Elle a pour projet l'augmentation de capacité de son activité et l'extension de son site.

Le projet implique : extension de surface (+1,4 ha), imperméabilisation avec création de voirie et de plateforme pour le transit et le tri des matériaux, développement de nouveaux outils technologiques, mise en place d'une station de concassage mobile et mise en place d'une station de préparation de béton prêt à l'emploi.

La plateforme disposera de 2 bassins de gestion des eaux pluviales:

- un bassin étanche sur lesquelles sont stockées les terres potentiellement polluées en attente d'être réanalysées
- un bassin de gestion des eaux pluviales dimensionné pour une pluie décennale.

Pour la mise en place d'un procédé de lavage, l'exploitant pourra être amené à utiliser l'eau prélevée à partir d'un forage permettant de pomper jusqu'à 40 m³/h soit 88 000 m³/an, à ~15/20 m de profondeur captant la nappe de la craie.

Le projet n'implique aucun travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

MEDINGER ENVIRONNEMENT est une société spécialisée dans le traitement et le recyclage des matériaux générés par des travaux, principalement issues des activités démolition, travaux publics et de construction du groupe MEDINGER.

Dans le cadre du développement de ces activités, MEDINGER exploite depuis juin 2018 un site de transit et de tri de matériaux, localisé sur la zone portuaire à Bruyères-sur-Oise (95). L'aménagement du port autonome a été autorisé par arrêté préfectoral du 04/09/2009, suite à l'examen de son étude d'impact incluant l'aménagement du terrain objet du présent dossier. Le projet ici présenté consiste en l'extension de 1,4 ha, de ce projet initial de 2 ha ayant fait l'objet d'un permis de construire et d'un dossier de déclaration ICPE déposé le 04/10/2017.

Ce projet permettra la mise en place d'un laveur d'une puissance d'environ 560 kW, la préparation de béton prêt à l'emploi ainsi que le traitement des matériaux suivants :

- 100 000 t de sables et graviers à traiter;
- 10 000 t de sables et graviers légèrement pollués (matériaux non dangereux non inertes à traiter).

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire intra-entreprise puisque la majorité des matériaux proviendront de chantiers de démolition gérés par MEDINGER, et pourront après traitement être réutilisés par l'entreprise pour de nouveaux chantiers de construction. Le transport des matériaux par voie fluviale sera privilégiée du fait de l'implantation en bord d'Oise, au sein du port amont de Bruyères-sur-Oise.

Pour le procédé de lavage, création d'un forage pour pomper de l'eau dans la nappe de la craie à 15/20 m de profondeur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier démarrera par une phase de terrassement avec une gestion des terres permettant de limiter l'évacuation ou l'apport de terres sur site. Il n'y aura pas d'opération de défrichement préalable aux terrassements.

Les voiries et nouveaux bassins seront mis en place.

L'ensemble du chantier suivra la Charte de la Fédération Française du bâtiment "Chantier propre" concernant la gestion des déchets, la réduction des pollutions de l'eau et du sol, la limitation du bruit ou la protection de la nature.

Le forage d'alimentation en eau industrielle dans la nappe de la craie sera réalisée comme suit :

Le forage captera uniquement la craie, sous recouvrement d'alluvions et de remblais.

Du fait de la présence potentiel de remblais de mauvaise qualité au droit du site, les formations de recouvrement seront occultées par la pose d'un tube cimenté, ancré d'au moins 1 m sous le toit de la craie.

La réalisation du forage respectera les préconisations de l'arrêté du 11/09/2003 et de la norme NFX 10-999 relative à la réalisation, suivi et abandon d'ouvrages de captage. En cas de réalisation d'un forage non productif, l'ouvrage sera comblé de manière à éviter les transferts de pollution depuis la surface, conformément aux préconisations de l'arrêté du 11/09/2003.

Une margelle de protection de 3 m² centrée sur le tubage sera aménagée au niveau de la tête du forage. La tête de l'ouvrage sera protégée et signalée de manière visible, pour éviter toute dégradation lors de manœuvres d'engins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les opérations suivantes seront conduites :

- Réception des matériaux (terres potentiellement polluées, terre végétale, argiles, fraisât, béton, sablon, sables, cailloux, graviers), par péniches ou par camions
- Tri des matériaux
- Criblage, lavage et malaxage si nécessaire
- Concassage si nécessaire
- Stockage temporaire de matériaux
- Production de béton

Le forage d'eau industrielle qui sera créé sur le site est destiné à couvrir les besoins en eau de la filière de lavage. Ce forage captera la nappe de la craie. Le débit d'exploitation normal sera de 20 m³/h et pourra être porté à 40 m³/h en cas de besoins.

Les eaux captées proviendront principalement de la nappe de la craie, s'écoulant depuis le plateau de Thelle et potentiellement de l'Oise.

Compte tenu de la productivité de l'aquifère crayeux de la vallée de l'Oise et de la distance des points de prélèvements, ce pompage n'occasionnera pas d'interférence sur les captages du champ captant d'Asnières sur Oise ou de Bruyères sur Oise. En effet, du fait de la présence de l'Oise entre le site et le champ captant d'Asnières sur Oise, la rivière jouera un rôle de barrière hydraulique. Du fait de sa présence dans le périmètre éloigné du champ captant d'Asnières sur Oise, l'avis d'un hydrogéologue agréé sera demandé dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale.

Le captage AEP de Bruyères sur Oise entraîne un cône d'appel d'environ 200 à 250 m d'après les études menées sur ce captage. Le site est localisé à plus de 1,5 km de ce captage. Le site n'aura donc aucune influence sur ces captages AEP.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration ICPE faite le 04/10/2017 pour les rubriques suivantes: 2515-1c (< ou = 200 kW); 2515-2b (< ou = 350 kW), 2516-2 (< ou = 25 000 m³), 2517-3 (< ou = 10 000 m³), 2716-2 (< 1000 m³), 2518-B (< 3m³), 2791-2 (< 10 t/j), 4734-2c (< 500 t)

Autorisation environnementale (installations classées pour la protection de l'environnement).

Loi sur l'eau : rubriques 1.1.1.0 (déclaration pour pompage d'eau de la nappe) et 1.1.2.0. (déclaration pour maximum 88 000 m³/an)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie globale (dont extension) ; surf. plancher bâtiment adm. & tech (inchangé)	3,4 ha; 204 m ² / 174m ² au sol
2515-1 puissance des machines fixes installées / 2515-2 puissance des machines installées	A : 1 200 kW / D : 350 kW
2516: capacité de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés	E : 200 000 m ³
2517 : superficie aire de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes ; 2518 : capacité de malaxage ; 2522 : puissance des machines fixes	E : 25 000 m ² E : 4 m ³ / D ≤ 400 kW
2716 : volume susceptible d'être présent dans l'installation	E : 15 000 m ³
2791: quantité de déchets traitée / 4734 réserve de carburant en réservoir aérien	A : 300 t/j / DC : < 500t
1.1.1.0 pompage d'eau de la nappe / 1.1.2.0: volume prélevé	D / D : 88000m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Port amont de Bruyères-sur-Oise
95 820 BRUYERES-SUR-OISE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 2 1' 15" E Lat. 4 9° 0 8' 50" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

MEDINGER ENVIRONNEMENT est amodiataire de la plateforme multimodale dont l'aménagement a été autorisé par Arrêté préfectoral du 04/09/2009.

Déclaration ICPE faite le 04/10/2017 pour le démarrage du site ICPE en juin 2018

Permis de construire n°PC 95116 17 H0002 accordé le 14/12/2017 pour la création de 204,53 m² de surface de plancher pour un bâtiment administratif et technique

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en bordure du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, qui s'étend sur 60 000 ha sur 59 communes de l'Oise et du Val d'Oise.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bruyères-sur-Oise est comprise dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Vallée de l'Oise, initialement approuvé le 7/07/1998 et révisé le 5/07/2007. Le risque inondation a été pris en compte (réhausse de la plateforme + bassin de compensation des crues). -> voir §6.1: Risques naturels
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un captage d'eau sera créé sur site. Le débit de captage sera en moyenne d'environ 20 m ³ /h. En cas de besoin, le débit pourra atteindre 40 m ³ /h soit jusqu'à 88 000 m ³ /an dans la nappe de la craie du Vexin normand et picard (code FRHG201).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site Natura 2000 (directive Oiseaux) est présent à 720 m à l'est du site étudié. Il s'agit des Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi (référence FR2212005). L'habitat de ce site NATURA 2000 est composé à 95% de forêt caducifoliées et de résineux. Le site du projet n'est pas forestier, il n'aura pas d'incidence sur cette zone NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bruyères-sur-Oise est comprise dans le PPRi de la Vallée de l'Oise. Le site du projet est implanté dans le périmètre du PPRn car localisé en zone inondable par débordement, dite zone jaune. Les prescriptions du PPRi relatives à la zone jaune seront respectées lors de l'aménagement et de la construction du site (cote de la plateforme : 27,30mNGF donc au-dessus de PHEC 27,23 mNGF, bassin de compensation des crues). De plus, le classement en zone jaune ne s'oppose pas à l'exploitation d'une ICPE soumise à Autorisation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic PL (livraison et sortie des matériaux) : moins de 45 PL/jour Trafic fluvial : moins de 1,5 barge/semaine Le principal moyen de limiter le trafic de camions sera l'utilisation prévue du transport par voie fluviale (objectif à 19 % à l'horizon 2020) du fait de l'emplacement du site au bord de l'Oise et de son installation sur la plateforme multimodale. VL (personnel du site) : moins de 10 véhicules /jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Unité de concassage mobile dont les émissions sonores sont estimées à environ 90 dBA à 10 m de la source.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>non significatifs : poussières sur site (concassage, criblage, mouvement de matériaux), gaz d'échappement des engins</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gestion des eaux pluviales par bassin d'orage équipé d'un séparateur à hydrocarbures et raccordement au réseau pluvial de la plateforme portuaire qui se rejette dans l'Oise après traitement et régulation de débit.</p> <p>La zone imperméable spécifique au stockage des terres potentiellement polluées dispose de son propre système de gestion des eaux pluviales reliés à un bassin de rétention.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets sont collectés et traités par des centres de tri ou récupérateurs agréés: l'activité de valorisation de matériaux produit des matériaux recyclés à hauteur de 100 000 t/an (sables, graviers, etc.), elle peut générer moins de 50 000 t de matériaux non dangereux. L'exploitation générera moins de 100 t/an de déchets non dangereux en mélange ainsi que de la ferraille, bois, plastique.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le risque inondation a été pris en compte avec la création d'un bassin de compensation des crues.

La sensibilité environnementale de la zone a été prise en compte par l'aménagement de la zone par le Port Autonome de Paris par la restauration et le renforcement de la ripisylve des berges et des franges boisées ceinturant la zone, pour compenser la perte d'habitat terrestre au cœur du terrain, et assurer une intégration paysagère réussie, permettant de masquer la plateforme multimodale.

Le projet de MEDINGER ENVIRONNEMENT s'inscrit dans l'aménagement de la zone dans le respect des mesures d'accompagnement pour compenser, réduire, voir éliminer les impacts négatifs de l'exploitation de la zone.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension du site MEDINGER ENVIRONNEMENT (2 ha déjà déclarés + extension de 1,4 ha -> site projeté : 3,4 ha) s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du site portuaire du Jacloret dont le porteur de projet est le Port Autonome de Paris. Cet aménagement d'environ 25ha a fait l'objet de procédures administratives en 2009 ayant abouti à l'obtention d'un arrêté d'autorisation loi sur l'eau qui fournit notamment des prescriptions particulières vis-à-vis du risque inondation. Les principes et détails de la compensation ont été pris en compte dans le projet d'aménagement du site MEDINGER ENVIRONNEMENT. De même, l'étude d'impact avait alors pris en compte la sensibilité environnementale de la zone par la restauration et le renforcement de la ripisylve des berges et des franges boisées.

Il est donc estimé que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice hydraulique réalisé par ARCADIS, référencée 17-0683-ETU-0002-RPT-802 du 26/09/2017

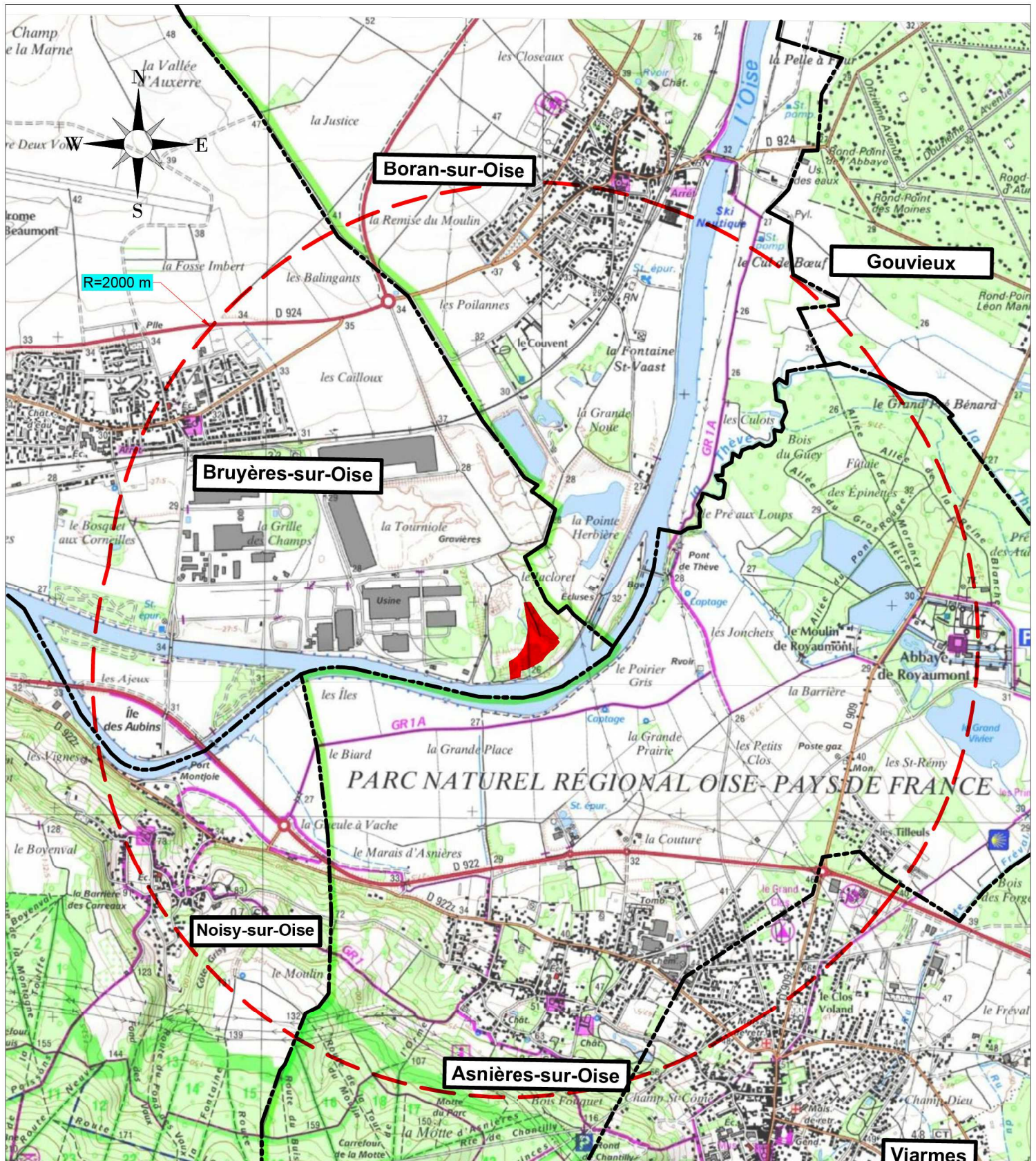
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à FLEURY MEROGLS le, 2 aout 2018

Signature

MEDINGER ENVIRONNEMENT
ZI des Cirolles - Rue Edouard Aubert
91700 FLEURY-MEROGIS
Tél.: 01 69 04 64 00 / Fax.: 01 69 04 94 66
SIRET N° 833 013 483 00014 - APE 4312A



Légende



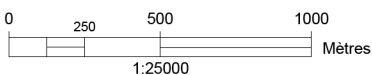
Site



Rayon d'affichage 2000 mètres



Limite de commune



Plan de situation rayon d'affichage 2000 mètres

CLIENT :

**Medinger
Environnement**

LOCALISATION :

Bruyères-sur-Oise (95)

Chef de projet :

C. Hegy-Pastori

DOSSIER N° :

IDFP180001

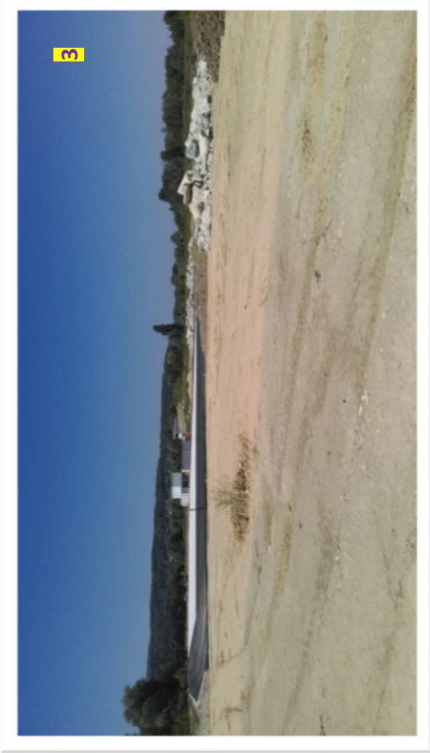
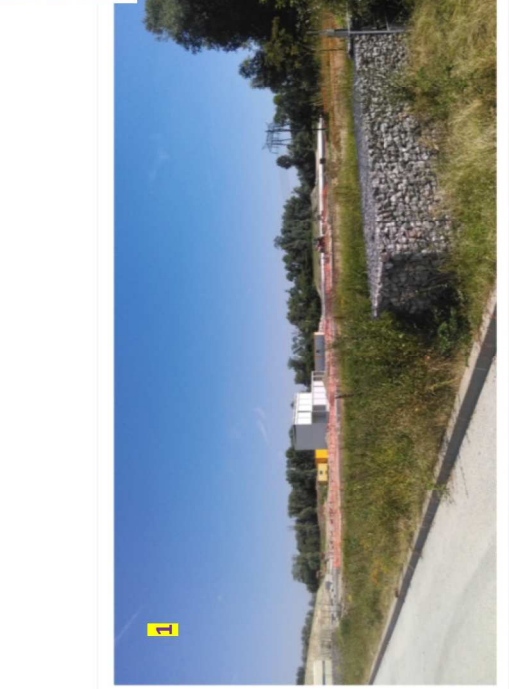
icf environnement
membre d'Antea Group

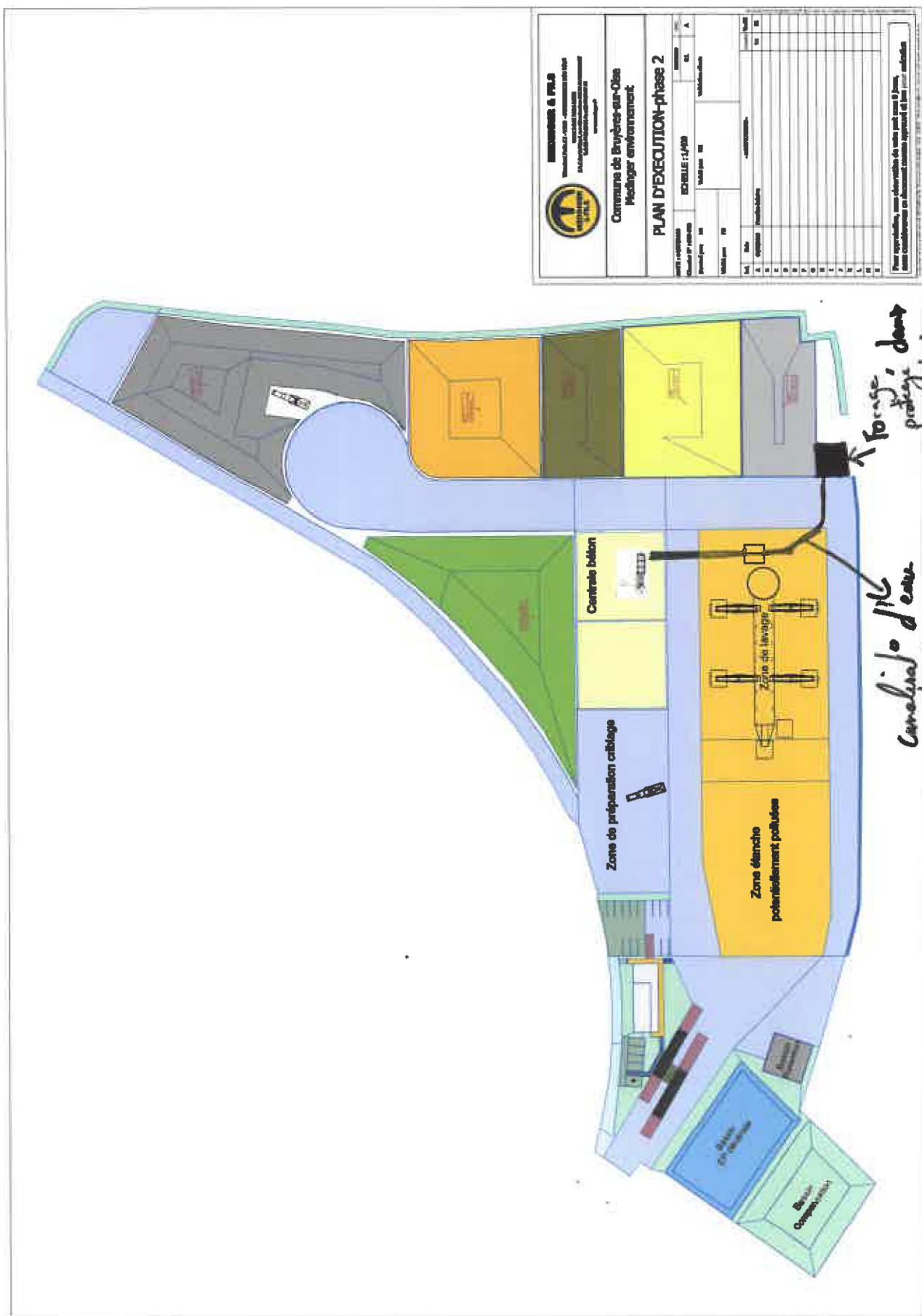
14 à 30 rue Alexandre Bâtiment C
92635 GENNEVILLIERS Cedex
Tel : (33) 01.46.88.99.00
Fax : (33) 01.46.88.99.11

DESSINE par :	J. Bonifazi	DATE :	08/03/2018	INDICE
ECHELLE :	1/25000	Vérifié par :	CHP	0 0
FORMAT :	A3	PLAN N° :	002	0 0



Annexe 3 : Photographies de juin 2018 de la zone d'implantation avec localisation des prises de vue (projet dans l'environnement proche / dans le paysage lointain)



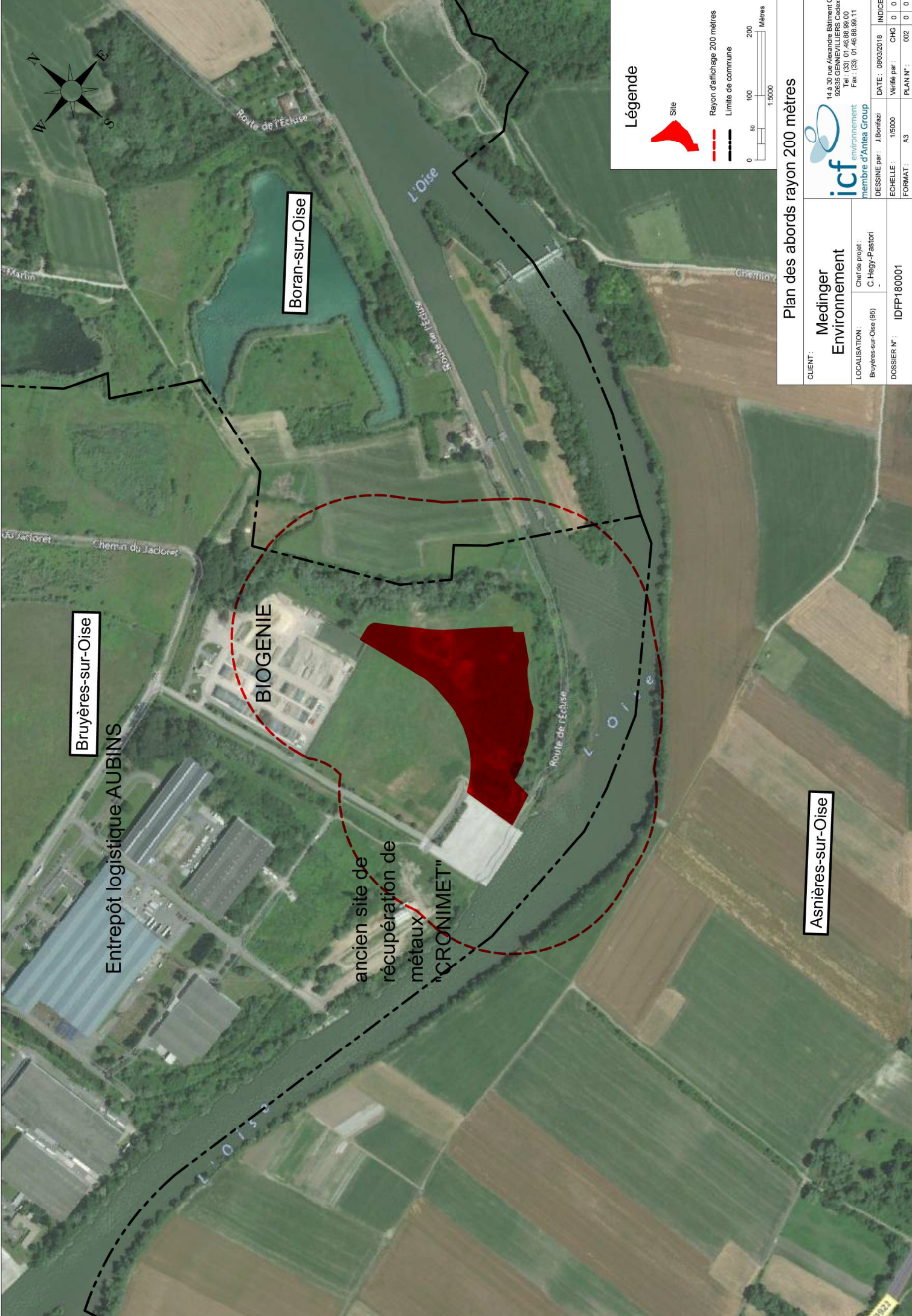


Commune de Bruyères-sur-Oise
 Préférer l'environnement.




PLAN D'EXECUTION-phase 2

N°	Libé	Quantité	Unité	Remarques	Statut
1	A				
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

Plan approuvé, sans réserve de prix par M. J. J. J.
 Date d'approbation: 10/10/2010. Approuvé et signé par: M. J. J. J.



Légende

-  Site
-  Rayon d'affichage 200 mètres
-  Limite de commune

0 50 100 200 1:50000 Mètres

Plan des abords rayon 200 mètres

CLIENT: Medinger Environnement LOCALISATION: Bruyères-sur-Oise (95)		14, 4 & 30 rue Alexandre Bâtiment C 92635 GENNEVILLIERS Cedex Tel : (33) 01 46 88 99 00 Fax : (33) 01 46 88 99 11	
Dessiné par: J. Bonifazi Vérifié par: C. Hégy-Pastori		icf environnement membre d'Antea Group	
DOSSIER N°: IDFP180001	DATE: 09/03/2018	INDICE	
	ECHELLE: 1/5000	Variante par: CHG	0 / 0
	FORMAT: A3	PLAN N°:	002 / 0 / 0

Annexe 6 : Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000

